

# FICHE SIGNALÉTIQUE



Date de publication : 30 avr. 2015

Date de révision : 30 avr. 2015

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

<b>Nom du produit</b>	Nettoyant antibactérien M. Net Agrumes d'été
<b>Identification du produit :</b>	99801497_RET_NG
<b>Type de produit :</b>	Produit fini – Destiné uniquement à l'usage des consommateurs (détail)
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant pour surfaces à revêtement dur
<b>Restrictions quant à l'utilisation</b>	Bien suivre le mode d'emploi sur l'étiquette.
<b>Fabricant</b>	PROCTER & GAMBLE – Fabric and Home Care Division Ivorydale Technical Centre 5289 Spring Grove Avenue Cincinnati, Ohio 45217-1087  Procter & Gamble Inc. C.P 355, Succ. A, Toronto (Ontario) M5W 1C5 1-800-331-3774
<b>Adresse courriel</b>	pgsds.im@pg.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Transport (24 h) CHEMTREC – 1-800-424-9300 (É.-U./Canada) ou 1-703-527-3887 Numéro sans frais au Mexique : 800-681-9531

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) ne s'applique pas aux « produits de consommation » tels que définis par la Loi américaine sur la sécurité des produits de consommation, qui sont utilisés comme prévu (durée et fréquence de consommation typiques). Cette fiche signalétique est fournie pour aider l'utilisateur à manipuler le produit de façon sécuritaire et à l'utiliser correctement.

**Ce produit est classé sous l'article 29CFR 1910.1200(d) et dans les Règlements canadiens sur les produits dangereux comme suit :**

<b><u>Catégorie de danger</u></b>	
<b>Domages/irritation oculaire</b>	Catégorie 2B
<b>Mot indicateur</b>	AVERTISSEMENT
<b>Mentions de danger</b>	Irrite les yeux
<b>Pictogrammes de danger</b>	Aucun
<b>Mises en garde – Prévention</b>	Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit

<b>Mises en garde – Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, s'ils sont faciles à enlever. Continuer de rincer Si l'irritation persiste : Consulter un médecin EN CAS D'INGESTION : Boire 1 ou 2 verres d'eau
<b>Mises en garde – Entreposage</b>	Aucune
<b>Mises en garde –Élimination</b>	Aucune
<b>Dangers qui n'entrent pas dans les autres catégories</b>	Aucun

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Les ingrédients sont classés selon l'article 29CFR 1910.1200 Annexe D et selon les Règlements canadiens sur les produits dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	N° de CAS	Poids %
Alcool, C9-11, éthoxylé	-	Non	68439-46-3	1 – 5
Carbonate de sodium	-	Non	497-19-8	1 – 5

### 4. PREMIERS SOINS

#### Premiers soins pour les différentes voies d'exposition

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin sans attendre.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer la peau à grande eau. Consulter un médecin si une irritation se manifeste et persiste.
<b>Ingestion</b>	Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS provoquer le vomissement. Consulter un médecin sans attendre si des symptômes se manifestent.
<b>Inhalation</b>	Sortir à l'extérieur. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers, si nécessaires

Remarques à l'attention du médecin Traiter selon les symptômes.

### 5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MOYENS D'EXTINCTION

<b>Moyen d'extinction applicable</b>	Poudre extinctrice, CO <sub>2</sub> , jet d'eau ou mousse anti-alcool.
<b>Moyen d'extinction non applicable</b>	Aucun.
<b>Risque particulier</b>	Aucun connu.
<b>Équipement spécial de protection pour les pompiers</b>	Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement complet de protection.
<b>Risques particuliers d'incendie liés au produit chimique</b>	Aucun

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Avis pour les premiers intervenants** Utiliser l'équipement de protection individuelle exigée.

### Méthodes et matériaux de nettoyage et de confinement

**Méthodes de confinement** Absorber avec de la terre, du sable, ou toute autre substance non combustible et placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

**Méthodes de nettoyage** Contenir le déversement, puis en faire la collecte au moyen de matière absorbante non combustible (p. ex. : du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et mettre dans un contenant destiné à l'élimination conformément aux règlements locaux et nationaux en vigueur (consulter la section 13).

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour la manutention

**Conseils concernant la manipulation** Utiliser l'équipement de protection individuelle exigée. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais remettre un produit déversé dans son contenant d'origine pour qu'il soit utilisé. Tenir hors de la portée des enfants.

### Conditions pour entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Garder les contenants bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Produits incompatibles** Aucun connu.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION AU PRODUIT ET PROTECTION PERSONNELLE

### Paramètres de contrôle

**Directives d'exposition** Aucune limite d'exposition connue pour le ou les ingrédients.

### Contrôle de l'exposition

**Mesures d'ingénierie**

**Distribution, usage domestique et en milieu de travail :**  
Utiliser dans des endroits suffisamment aérés

**Usine de fabrication du produit (nécessaire à l'usine de production du produit UNIQUEMENT) :** Dans la mesure du possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration à la source et une extraction générale efficace

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux**

**Distribution, usage domestique et en milieu de travail :**  
Aucun équipement de protection individuelle n'est exigé

**Usine de fabrication du produit (nécessaire à l'usine de production du produit UNIQUEMENT) :**  
Porter une protection adéquate pour les yeux

**Protection des mains**

**Distribution, usage domestique et en milieu de travail :**  
Aucun équipement de protection individuelle n'est exigé

**Usine de fabrication du produit (nécessaire à l'usine de production du produit UNIQUEMENT) :**  
Gants de protection

**Protection de la peau et du corps** **Distribution, usage domestique et en milieu de travail :**  
Aucun équipement de protection individuelle n'est exigé

**Usine de fabrication du produit (nécessaire à l'usine de production du produit UNIQUEMENT) :**  
Porter des vêtements de protection adéquats

**Protection des voies respiratoires** **Distribution, usage domestique et en milieu de travail :**  
Aucun équipement de protection individuelle n'est exigé

**Usine de fabrication du produit (nécessaire à l'usine de production du produit UNIQUEMENT) :**  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique à 20 °C</b>	liquide	
<b>Aspect</b>	liquide jaune orangé	
<b>Odeur</b>	Parfum	
<b>Seuil de l'odeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarque</u>
<b>Valeur du pH</b>	10,3	
<b>Point de fusion/congélation</b>	0 °C / 32 °F	
<b>Point d'ébullition/limites d'ébullition</b>	100 °C / 212 °F	
<b>Point d'éclair</b>	93,3 °C / > 200 °F	Le produit ASTM D 93 PMCC est une solution aqueuse contenant <= 24 % d'alcool et > 50 % d'eau
<b>Taux d'évaporation</b>		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	Aucune information disponible	
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité de la vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité relative</b>	1,019 g/cm <sup>3</sup>	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	complètement soluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de répartition : n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité du produit</b>	Aucune information disponible	
<b>Contenu COV (%)</b>	La teneur en COV des produits est conforme aux règlements fédéraux concernant les produits de consommation.	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Aucune dans des conditions normales d'utilisation
<b>Stabilité</b>	Stable, dans des conditions normales.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Danger de réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucune en particulier.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## 11. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet connu.
Contact avec la peau	Aucun effet connu.
Ingestion	Aucun effet connu.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux.

#### Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques résultant de l'exposition à court et à long terme

Toxicité aiguë	Aucun effet connu.
Corrosion/irritation cutanée	Aucun effet connu.
Dommages/irritation oculaire graves	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation de la peau	Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.
Effets neurologiques	Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement	Aucun effet connu.
Tératogénicité	Aucun effet connu.
STOT – exposition unique	Aucun effet connu.
STOT – exposition répétée	Aucun effet connu.
Effets sur les organes cibles	Aucun effet connu.
Risque d'aspiration	Aucun effet connu.
Carcinogénicité	Aucun effet connu.

#### Pratiques sécuritaires au travail – Renseignements sur les composants

Nom chimique	N° de CAS	DL50 orale	DL50 dermale	Inhalation CL50
Carbonate de sodium	497-19-8	2800 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (Réglementations de l'USEPA 16 CFR 1500.40)	-

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Le produit semble ne présenter aucun danger pour l'environnement.

Persistance et dégradabilité	Aucune information disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.
Mobilité	Aucune information disponible.
Autres effets indésirables	Aucune information disponible.

## 13. RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

### Traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.
Emballage contaminé	L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.
Code d'identification de déchet dangereux pour la Californie (usage non domestique)	331

## 14. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT

<b><u>DOT</u></b>	Non réglementé
<b><u>IMDG</u></b>	Non réglementé
<b><u>IATA</u></b>	Non réglementé

## 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

### Règlements fédéraux (États-Unis)

#### **SARA 313**

Section 313 du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique régie par les exigences de déclaration de la loi et du Titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

#### **CERCLA**

Ce produit, tel que fourni, contient une ou plusieurs substances réglementées en tant que substance dangereuse en vertu du Comprehensive

Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) :

Nom chimique	N° de CAS	Quantités de substances	Quantités de substances	CERCLA/SARA 302 TPQ
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 000 lb	-	

#### **Clean Air Act, article 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) (voir 40 CFR 61)**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants atmosphériques dangereux en vertu de l'article 112 des Clean Air Act Amendments de 1990.

#### **Clean Water Act**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément au Clean Water Act (article 40 CFR 122.21 et article 40 CFR 122.42) :

Nom chimique	N° de CAS	CWA – Quantité à déclarer	CWA – Polluants toxiques	CWA – Polluants prioritaires	CWA – Substances dangereuses
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 000 lb	-	-	X

#### **Proposition 65 de Californie**

Ce produit n'est pas assujéti à la Proposition 65 de Californie sur les étiquettes de mise en garde.

### **Règlements étatiques des États-Unis (RTK)**

Nom chimique	N° de CAS	Pennsylvanie
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	X

### **Inventaires internationaux**

#### **États-Unis**

Tous les composants ajoutés intentionnellement figurent dans l'inventaire du TSCA (États-Unis).

#### **Canada**

Ce produit est conforme à la LCPE et peut être importé par P&G.

#### **Légende**

**TSCA** – United States Toxic Substances Control Act, article 8 (b) Inventory

**LCPE** – Loi canadienne sur la protection de l'environnement

**FIFRA (Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act)**

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement et est soumis à certaines conditions d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces conditions diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches signalétiques et les étiquettes de produits chimiques (qui ne sont pas des pesticides) en milieu de travail. Les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette du pesticide sont reproduits ci-dessous. L'étiquette des pesticides comprend également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi.

Numéro d'enregistrement à l'EPA : 3573-63

MISE EN GARDE

Irrite les yeux.

**16. AUTRE INFORMATION**

**Date de publication :** 30 avr. 2015

**Date de révision :** 30 avr. 2015

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements présentés dans cette fiche signalétique sont justes autant que nous le sachions, au moment de leur publication. Les renseignements fournis sont destinés à donner des mesures indicatives en matière de sécurité en ce qui a trait à la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le relâchement, et ne constituent aucunement une garantie ni une attestation de qualité. Les renseignements ne concernent que les matières précisément désignées et ne peuvent être jugés valides lors de l'usage de ces matières conjointement à toute autre ou dans tout procédé, sauf sur indication à cet effet dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**